

AFFAIRE N° 28.

OBJET : DEMANDE DE SUBVENTION DE L'ACADEMIE INTERNATIONALE DE DANSE.

LE SECRETAIRE donne lecture du rapport :

Mesdames, Messieurs et Chers Collègues,

La presse s'est fait l'écho, en novembre dernier, de la venue dans notre département de Nicole CHIRPAZ, Directrice de l'Académie Internationale de Danse. Cet établissement technique a pour mission de préparer des jeunes à une vraie vie professionnelle en délivrant des certificats d'Aptitude Professionnelle (CAP), en préparant aux concours d'entrée à l'école de l'Opéra de Paris et à celle du Conservatoire National, et au diplôme d'Etat de Professeur de Danse.

Le Corps de ballet - 20 personnes - de l'Académie Internationale de Danse viendra à la Réunion du 14 juillet au 20 août prochain. Des stages de danse destinés aux jeunes réunionnais seront organisés à Saint-Denis et à Saint-Pierre, et des spectacles donnés dans de nombreux endroits de l'île, notamment sous l'égide du CRAC.

Deux spectacles seront réservés à l'usage qu'en fera la Municipalité de Saint-Denis. L'Académie Internationale de Danse n'étant toutefois pas un organisme à but lucratif, sa directrice nous demande de participer à la réalisation de ce projet en lui accordant une subvention de VINGT MILLE FRF. Le Ministère des Affaires Culturelles, qui juge les spectacles présentés comme étant "de qualité et d'une grande originalité", se déclare "tout à fait disposé à aider l'A.I.D."

Enfin, il est précisé qu'au terme des stages organisés à la Réunion, des bourses pour suivre à Paris les cours de l'A.I.D. seront accordées aux éléments les plus doués que cette carrière intéresserait.

Puis, il lit l'avis des Commissions : "Les Commissions sont favorables au principe de cette subvention, dont les contreparties pourraient être deux spectacles offerts par l'Académie Internationale de Danse et 5 à 6 bourses offertes à des jeunes gens doués".

LE MAIRE - Mesdames et Messieurs, je vous sou mets le rapport dont lecture vient de vous être donnée.

.../...

.../...

LE MAIRE - Il est bien entendu que cette somme sera destinée à payer l'organisation des deux spectacles qui auront lieu à Saint-Denis.

Mme ROCHE - Est-ce que les bourses y seront comprises ?

LE MAIRE - Non, les bourses seront allouées par le Ministère.

M. Philippe NATIVEL - Ces deux spectacles seront-ils payants ou gratuits ?

LE MAIRE - Ce sera à notre guise. La municipalité paye l'organisation, et ensuite, nous faisons ce que nous voulons. On en décidera au moment voulu. On essaiera quand même d'encaisser des recettes là-dessus.

Mesdames et Messieurs, je mets cette affaire aux voix.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ.

40 - St Denis le 9 Mars 1981
P/le Prefet
Le Secrétaire Général
Signé : Didier Oultrouy
Pour Copie Certificat de Conformité
P/le Prefet, le Chef de Bureau délégué
J. Lacarte